

**CONSEIL MUNICIPAL
DE NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher)**

- *_*_*_*_-

L'an deux mil neuf, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BUGADA, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2009

Présents : M. BUGADA, Mme CASSARD, M. GUARDIOLA, Mme JOUSSE, Mme JAUBERT, M. BEDIN, Mme LAURENT, Mme COLLADO, Mme LECOMTE, Mme SORNIN, M. DENIS, Mme TATAR, M. LOISEAU.

Excusé : M. CHAUDUN

Secrétaire de séance : Mme SORNIN

1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2009.

2. Le Conseil Municipal décide de soumettre à consultation le projet de pérennisation de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

La question à laquelle les électeurs auront à répondre par OUI ou par NON est la suivante :

Etes-vous favorable pour reconduire la Communauté de Communes des Villages de la Forêt ?

Les électeurs sont invités à s'exprimer le dimanche 19 avril 2009, de 8 heures à 18 heures, au Centre Socio Culturel.

Vote : Pour 12 Abstention : 1

3. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'objectif du Conseil Général du Cher à savoir un accès Internet et une offre de téléphonie sur IP pour tous d'ici 2011.

Le Conseil Municipal, dans l'attente du plan de financement définitif, donne son accord de principe à ce projet sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers sur part publique	montant	taux
Etat - région - Europe	3 250 000,00 €	50%
toutes les communes et intercommunalités	1 300 000,00 €	20%
dont la commune de Neuvy-sur-Barangeon	4 204,60 €	0,065%
autofinancement CG 18	1 950 000,00 €	30%
TOTAL	6 500 000,00 €	100%

Vote : unanimité

4. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la cession d'un terrain viabilisé situé lieu-dit « La Chagniou » d'une superficie de 3 000 m² et constitué de la parcelle AB 16a, d'une partie des parcelles AB 15 et AB 17a, pour y édifier la nouvelle caserne des pompiers.

Vote : unanimité

5. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une mission qui aura pour rôle de repérer les rues sans nom. Cette charge a été confiée à Madame Maryse COLLADO.

Vote : unanimité

Suivent les signatures :